

Territoires, efficacité et simplicité	P4
Favoriser l'accès au numérique sur le territoire	S801

La Commission Permanente,

- VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2313-1, L1111-10, L4211-1, L4221-1 et suivants,
- VU** le Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027, volet thématique « Accompagner les transitions pour transformer durablement notre modèle de développement – transition numérique », signé le 25 février 2022,
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2026 lors de la séance du Conseil régional en date du 18 décembre 2025 relative au budget de la Région,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Transports, Territoires, Environnement, Energie

Après en avoir délibéré, décide,

D'ATTRIBUER

une subvention de 110 326 € au Syndicat Mixte Sarthe Numérique pour la réalisation d'un Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS Image) sur le territoire du département de la Sarthe,

D'AFFECTER

une autorisation de programme de 110 326 € correspondante,

D'APPROUVER

les termes de la convention correspondante figurant en annexe 1,

D'AUTORISER

la Présidente à signer ladite convention.

D'ATTRIBUER

une subvention de 80 000 € à Territoire d'Energie Mayenne (TE53) pour la mise à jour du Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) sur une partie du territoire de la Mayenne,

D'AFFECTER

une autorisation de programme de 80 000 € correspondante,

D'APPROUVER

les termes de la convention correspondante figurant en annexe 2,

D'AUTORISER

la Présidente à signer ladite convention.

D'AFFECTER

une autorisation de programme de 250 000 € pour la mise en œuvre d'un jumeau numérique sur le département de la Loire-Atlantique.

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ